

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE



## ARRETE

### ABROGATION DE L'ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION ACCORDEE A MONSIEUR HUBERT PANISSAL, 9<sup>ème</sup> MAIRE ADJOINT, EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS

N°AR01\_2024\_0172

Le Maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-18 ;

Vu l'arrêté AR01\_2023\_0353 du 12 septembre 2023 (R.D. du 16 septembre 2023) accordant délégation de fonction à Monsieur Hubert PANISSAL, 9<sup>ème</sup> maire-adjoint, en matière de marchés publics ;

Considérant que le maire peut mettre fin à tout moment aux délégations qu'il a consenties, sous réserve que sa décision ne soit pas inspirée par des motifs étrangers à la bonne marche de l'administration municipale ;

Considérant que Monsieur Hubert PANISSAL reste titulaire de délégations de fonction dans d'autres domaines ;

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup> :** L'arrêté AR01\_2023\_0353 du 12 septembre 2023 (R.D. du 16 septembre 2023) accordant délégation de fonction à Monsieur Hubert PANISSAL, 9<sup>ème</sup> maire-adjoint, en matière de marchés publics, est abrogé.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera transmis à la Préfecture des Hauts-de-Seine et au Service de Gestion Comptable de Boulogne-Billancourt.

Il sera publié conformément à la réglementation en vigueur sur le site Internet de la Ville.

Par ailleurs, notification de cet arrêté sera faite à Monsieur Hubert PANISSAL.

**Article 3 :** Madame la Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chaville, le 22 mai 2024



Signé électroniquement par : Jean-Jacques GUILLET  
Date de signature : 26/05/2024  
Qualité : M LE MAIRE (Jean-Jacques GUILLET)

Jean-Jacques GUILLET  
Maire de Chaville

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Les litiges nés de l'exécution du présent arrêté relèvent de la compétence du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans le respect du délai de recours de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publication et de notification.

Je soussigné, Monsieur Hubert PANISSAL, reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté, notifié le : 29 Mai 2024

Signature de Monsieur Hubert PANISSAL :

Publication le : - 3 JUIN 2024